



Communiqué de presse

Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du 7 mai 2020 Modification des modalités de participation

Compte tenu des mesures actuelles de confinement prises pour limiter la propagation du Covid-19, et afin de garantir la santé et la sécurité tant de ses actionnaires, de son personnel et du public, Sofina (la « **Société** ») a décidé de modifier les modalités de participation à ses Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire du 7 mai 2020 (les « **Assemblées** ») conformément aux dispositions de l'arrêté royal n° 4 du 9 avril 2020 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 (l'« **Arrêté Royal** »).

Vous trouverez ci-dessous les principales modifications apportées aux modalités de participation à ces Assemblées qui étaient reprises dans la convocation du 7 avril dernier. Ces nouvelles modalités sont plus amplement détaillées dans la [convocation](#) mise à jour accessible sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.sofinagroup.com. Il n'y a aucun changement en ce qui concerne les points à l'ordre du jour et les propositions de résolutions.

Assemblées sans présence physique des actionnaires avec retransmission vidéo

La présence physique des actionnaires, mandataires, ou autres personnes ayant normalement le droit de participer aux Assemblées ne sera pas autorisée. Toutefois, afin de permettre aux actionnaires de suivre les Assemblées, celles-ci seront accessibles en direct en format vidéo selon les modalités précisées ci-dessous.

Exercice du droit de vote

Dans la mesure où les Assemblées se tiendront sans la présence physique des actionnaires, les votes ne pourront être exprimés que par correspondance ou par procuration donnée à la personne désignée par le Conseil d'Administration. Il ne sera pas possible de voter électroniquement lors de la retransmission des Assemblées.

Les formulaires de vote par correspondance et/ou les formulaires de procuration dûment complétés et signés doivent être transmis de préférence par courrier électronique à la Société (pour les titulaires d'actions nominatives) ou à Euroclear Belgium par courrier électronique uniquement (pour les titulaires d'actions dématérialisées) au plus tard le **3 mai 2020 à 15 heures** (heure belge).

Pour les actionnaires qui auraient envoyé une procuration valablement complétée avec des instructions de vote, au bénéfice d'un tiers, les votes ou abstentions exprimés dans cette procuration seront pris en compte, sans que le mandataire ne puisse assister à l'Assemblée ou que l'actionnaire ne doive compléter un formulaire additionnel. De même, pour les actionnaires qui auraient envoyé un formulaire de vote par correspondance valablement complété, les votes ou abstentions exprimés dans ce formulaire seront pris en compte et l'actionnaire n'a aucune autre démarche à effectuer.

Concernant les actionnaires qui n'ont pas encore envoyé de formulaire de vote ou de procuration, veuillez utiliser uniquement les formulaires mis à jour disponibles sur <https://www.sofinagroup.com/fr/gouvernance/assemblees-generales/>.

Droit de poser des questions

Les actionnaires restent bien entendu autorisés à poser des questions relatives aux points repris à l'ordre du jour des Assemblées, mais uniquement par écrit préalablement à la tenue des Assemblées. Vu la perturbation des services postaux, il est vivement conseillé d'envoyer ces questions par courrier électronique à l'adresse suivante : shareholders@sofinagroup.com. Ces questions doivent parvenir à la Société au plus tard le **3 mai 2020 à 15 heures** (heure belge). La Société répondra oralement à ces questions lors des Assemblées et publiera les réponses données sur son site internet en même temps que les procès-verbaux des Assemblées. Elle se réserve le droit de ne pas répondre aux questions reçues ultérieurement conformément à l'article 6 de l'Arrêté Royal. Il ne sera pas possible de poser des questions oralement lors de la retransmission des Assemblées.

Modalités pratiques relatives à la retransmission vidéo des Assemblées

Les actionnaires qui souhaitent avoir accès à la retransmission vidéo des Assemblées sont priés d'envoyer un e-mail avec leur nom, prénom et adresse e-mail à la Société à l'adresse suivante : shareholders@sofinagroup.com, et ce au plus tard le **3 mai 2020 à 15 heures** (heure belge). Ces actionnaires recevront alors le lien, login et mot de passe leur permettant d'accéder à la retransmission. Seuls les actionnaires qui se sont dûment conformés à la procédure d'enregistrement et aux formalités d'admission spécifiés dans la convocation auront accès à la retransmission.

Les informations demandées aux actionnaires pour accéder à la retransmission vidéo des Assemblées constituent des "données à caractère personnel" concernant les actionnaires et seront traitées par Sofina, agissant en tant que responsable du traitement. A cette fin, Sofina s'appuie sur son intérêt légitime à gérer et sécuriser la retransmission vidéo dont question ci-dessus et ne conservera les données à caractère personnel des actionnaires que jusqu'à la prochaine Assemblée. Sofina traitera les données à caractère personnel des actionnaires conformément à sa Politique relative à la Vie Privée, disponible en ligne via le lien suivant : <https://www.sofinagroup.com/fr/general-privacy-policy/>.

Cette retransmission vidéo ne doit pas être interprétée comme une offre, une invitation à offrir ou une sollicitation, ni comme un conseil ou une recommandation d'acheter, de souscrire, d'émettre ou de vendre des titres Sofina.

* * *

SOFINA SA

Rue de l'Industrie, 31 – 1040 Bruxelles
RPM Bruxelles : 0403.219.397
Cotée sur Euronext Brussels (ISIN BE0003717312)

Contact: Wauthier de Bassompierre
Tel. : +32 2 551 06 11
Email : shareholders@sofinagroup.com
Website : www.sofinagroup.com